

Subventions pour congrès

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la commission compétente d'allouer les aides suivantes, pour les congrès organisés au cours du dernier trimestre 1992 :

- 4 000 F à l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux à but non lucratif de Franche-Comté (URIOPS), pour l'organisation de la journée d'étude ayant pour thème «l'Europe sociale», le 6 novembre dernier, à Micropolis. Cette manifestation a regroupé plus d'une centaine de personnes ; le budget prévisionnel s'élève à 114 000 F.

- 5 000 F au Comité Régional Olympique et Sportif pour l'organisation des assises régionales du sport, les 28 et 29 novembre, à Micropolis. Environ 500 personnes ont assisté à cette manifestation dont le budget s'élève à 250 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord la dépense, soit 9 000 F, sera imputée au chapitre 961.4/657.89052 code service 00200 du budget primitif de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.